

Cave Coopérative Vinicole  
" LES VIGNERONS BEUCAIROIS "  
615, route de FOURQUES  
30300 BEAU CAIRE  
Tél. : 04 66 59 82 70

A l'intention du Commissaire Enquêteur  
Création d'une ligne électrique de 400 000 volts  
Entre Fos et Jonquières St Vincent

Beucaire, le 6 mars 2024

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que Président de la Cave Coopérative « Les Vignerons Beaucairois », j'ai l'honneur de vous présenter les observations suivantes quant aux tracés prévisionnels d'une ligne électrique de 400 000 volts entre FOS et JONQUIERES ST VINCENT.

1. Du principe de la création de cette ligne :

Alors que cette ligne est dite génératrice de décarbonation, de réindustrialisation et de développement économique durable, dans la zone de Fos Sur Mer, elle aura d'importants impacts négatifs sur l'environnement, le tourisme, l'agriculture, le patrimoine des territoires traversés, et de la commune de Beaucaire en particulier

Or on peut se demander, quand tout l'automne le gouvernement s'est inquiété d'une production française d'électricité insuffisante aux besoins, si cette autoroute RTE répondra aux exigences d'électricité pour les besoins des projets industriels de Fos : Acelor Mital, H2V (production massive d'hydrogène), GravitHy (production bas carbone de fer destiné à la fabrication d'acier), Carbon Solar(giga-usine de panneaux photovoltaïques), toutes usines, toutes plus consommatrices d'électricité, les unes que les autres, qui exigeraient rationnellement de rapprocher la production du lieu de consommation, soit faire une centrale de production d'énergie à FOS même.

2. Des répercussions sur le vignoble de la Cave Coopérative :

Les tracés présentés propose une transversale 1 dans le Nord de la plaine de Beaucaire qui la traverse du champ d'éoliennes au bord du Rhône vers le bord des Costières au lieu dit Pauvre Ménage (d'après les cartes présentées)

Or cette plaine Nord de Beaucaire n'est pas une grande plaine céréalière « vide » de tout aménagement humain, mais est cultivée en vignes qui constituent en majorité le vignoble de la Cave Coopérative, vignoble consistant en biens de village aux multiples parcelles avec un important habitat dispersé, vignoble de qualité, le vin produit se déclinant en AOC Costières de Nîmes, IGP OC, IGP Pont du GARD, IGP GARD.

Des poteaux sur petit parcellaire va rendre des parcelles économiquement inexploitable car non seulement il y a l'empiétement du poteau mais aussi le délaissé autour de 10 mètres environ pour pouvoir manœuvrer avec des machines agricoles.

Ce vignoble sera durement impacté par ce tracé.

Pour mémoire, la cave coopérative fait vivre plus de 100 familles localement sans compter les emplois induits.

**Nous contestons donc fortement ce tracé de la plaine Nord de Beaucaire mais aussi les autres tracés sur la commune de Beaucaire vu leurs impacts économiques et paysagers.**

Veillez croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Conseil d'Administration  
Le Président VIALET Gabriel